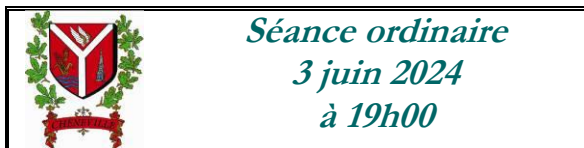


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 3 juin 2024, à **19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Audrey Lacasse et monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 7 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2024-06-146

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-147

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Monsieur le conseiller fait le bilan de *La Journée des Héros* du 25 mai dernier : l'événement grossit d'année en année, tout le monde était satisfaits (exposants et visiteurs). Il fait une mention spéciale aux commerçants : les exposants ont fait part que ceux-ci ont été bien accueillants, c'est bien différent qu'ailleurs! Date à retenir : 24 mai pour l'édition de 2025.

Monsieur le Maire mentionne que madame Patricia Warren, citoyenne de Chénéville qui a donné 35 années de bénévolat à la Légion Royale canadienne, filiale Petite-Nation 205, a été reconnue par le député fédéral et la Municipalité lors de l'événement.

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/ Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/ Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La liste des permis d'urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics et du Service de sécurité incendie (SSI) de Lac-Simon/Chénéville ont été déposés pour le mois de mai 2024.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. Rapport du maire 2023

Bonjour à toutes et à tous. Voici, en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le rapport du maire.

L'année 2023 a permis plusieurs réalisations telles que :

- La poursuite d'un camp de jour estival
- La tenue d'activités et d'événements chaque mois
- L'achat d'un foyer avec les armoiries de la municipalité pour utilisation lors de nos activités municipales
- Le remplacement et la réparation de glissières de sécurité dans le secteur rural
- Le nettoyage et le creusage de fossés dans les montées Archambault, Vinoy Est et Deschatelets ainsi que dans la montée du 4ème rang, sur le rang 5 et sur la petite montée du 4ème rang;

Je profite de l'occasion pour vous annoncer quelques projets déjà réalisés ou à réaliser pour l'année 2024 tels que :

- L'étude par la firme CIMA + en vue de la confection des plans et devis pour le projet égout, le tout financé à 95% par le gouvernement via la subvention PRIMEAU
- La finalisation du réaménagement du parc Chéné pour laquelle une subvention a été obtenue
- Le statut de zone touristique de Chénéville a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2027. Ce statut permet aux commerçants de la municipalité de déroger à la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux afin d'accueillir les clients en dehors des périodes légales d'ouverture.

Aussi, certains projets ont vu ou verront le jour dans la municipalité, en collaboration avec d'autres organisations :

- L'embauche et le partage d'une ressource en urbanisme en partenariat avec la Municipalité de Plaisance grâce au Fonds région et ruralité – Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale
- Le projet de diversification des usages de l'église St-Félix de Valois, en soutien à la Paroisse, afin de trouver des vocations supplémentaires au bâtiment patrimonial afin qu'il serve à la communauté

L'année 2023 s'est terminée avec un surplus de 86 984 \$, le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023 s'élevait à 274 309 \$, et le surplus affecté s'élevait à 645 040 \$. Les revenus ont été de 2 211 382 \$ alors que les prévisions budgétaires étaient de 2 115 246 \$.

Finalement, je veux profiter de cette occasion pour souhaiter à tous en mon nom, au nom des conseillers, conseillères et au nom de nos employés (es), un très bel été et de belles vacances estivales. J'en profite aussi pour vous inviter à nos prochaines activités municipales, la Fête nationale le 23 juin avec la gang de la boîte à chansons les 2 Pierrots et l'Exposition d'autos le 14 juillet. D'autres activités seront également annoncées prochainement. Nous serons heureux de vous voir en grand nombre!

N'oubliez pas que les employés de la municipalité sont disponibles pour répondre à vos interrogations, que ce soit par téléphone, par courriel ou en personne.

Au plaisir!

Maxime Proulx-Cadieux
Maire de la municipalité de Chénéville

5.2. 2024-06-148 **Demande de dérogation mineure – 67, rue Félix**

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure pour la future résidence située au 67, rue Félix a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la demande concerne l'implantation de cases de stationnement dans la cour avant;

ATTENDU QUE cette situation dérogerait à l'article 65, paragraphe 4 de notre règlement de zonage #2016-061 et ses amendements présentement en vigueur;

ATTENDU QUE la demande a été publiée sur le site internet de la municipalité et sur le babillard de la mairie et non dans un journal local le 17 mai 2023, conformément à la procédure entourant les demandes de dérogations mineures, puisqu'il n'y a plus de journal local qui dessert le territoire ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter cette situation dérogatoire;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande de dérogation mineure du matricule # 1783-18-5609 tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2024-06-149
**Demande d'autorisation d'un PIIA – 90-E, Albert-Ferland –
Affichage**

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 90-E, Albert-Ferland est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis d'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné les demandes et recommande au Conseil d'accepter l'émission des permis demandés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de permis d'affichage au matricule # 1683-89-6655.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2024-06-150
**Nomination OMBE et OMBE adjointe pour être fonctionnaires
désignés**

ATTENDU QUE monsieur Marc Turpin, l'officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE) partagé avec la municipalité de Plaisance, est en poste depuis le 12 décembre 2023;

ATTENDU QUE madame Noémie Gagné-Dupuis, l'officière municipale en bâtiment et environnement (OMBE) adjointe partagée avec la municipalité de Plaisance, est en poste depuis le 27 mai 2024;

ATTENDU QUE le règlement #2016-060 sur les permis et certificats prévoit que «L'administration et l'application des règlements d'urbanisme sont confiées à toute personne désignée par résolution du Conseil comme étant le « fonctionnaire désigné ».

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme monsieur Marc Turpin et madame Noémie Gagné-Dupuis comme fonctionnaires désignés en vertu des règlements d'urbanisme et pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (communément appelé Q-2, r. 22);

QUE,

Cette nomination entre en vigueur à l'embauche des 2 officiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2024-06-151

Autorisation dépôt demande d'aide financière – Plaisir de bouger en Outaouais 2024-2025 – Projet Crokicurl

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet, *Projet Crokicurl*, à Loisir sport Outaouais (LSO) dans le cadre du Programme *Plaisir de bouger en Outaouais 2024-2025*;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des équipements visés;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2024-06-152

Avis de motion et présentation règlement – Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville doit procéder à la publication d'avis publics conformément aux articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE les articles 433.1 à 433.4 du C.M. permettent à une municipalité de déterminer par règlement les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le conseil souhaite se prévaloir des dispositions de la Loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est faite séance tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Maryse Gougeon que, lors d'une séance ultérieure, le règlement #2024-121 déterminant les modalités de publication des avis publics sera adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2024-06-153

Offre de services – Auditeur externe pour l'année financière 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit nommer un auditeur externe pour l'année 2024;

ATTENDU QUE MPA Inc, Société de comptables professionnels agréés propose ses services pour effectuer l'audit de la municipalité incluant la reddition de compte pour RECYC-Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 au coût de 15 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville nomme la Firme MPA Inc, Société de comptables professionnels agréés à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2024 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2024-06-154

Autorisation de paiement de facture – MPA Inc. Société de comptables professionnels agréés

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a mandaté, par la résolution #2023-05-089 la firme MPA Inc, Société de comptables professionnels agréés pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2023;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture d'honoraires professionnels pour des travaux supplémentaires pour la préparation et l'audit du rapport financier 2023, dont le total, avant les taxes, est de 5 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 863.72 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2024-06-155

Offre de services – Rezilio – Gestionnaire de plans de mesures d'urgence

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs obligations concernant la Sécurité civile, notamment d'élaborer et de maintenir à jour un Plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE le Plan des mesures d'urgence de la municipalité a été adopté en novembre 2019 et nécessite d'être mis à jour et bonifié afin de répondre aux nouvelles réalités des sinistres naturels des dernières années, ce qui sera fait prochainement avec l'aide d'une firme;

ATTENDU QUE les technologies évoluent et permettent maintenant d'accéder plus facilement et rapidement au plan et aux mises à jour de celui-ci via un portail digital, ce qui simplifie

la tâche et la préparation ainsi que la gestion de crise et la continuité des activités en temps de sinistres;

ATTENDU QUE la firme Rezilio offre ses services pour l'accès à un portail digital pour notre plan de mesures d'urgence, comprenant la configuration initiale, les tests et validations nécessaires, de même que la formation et l'appropriation par les employés qui devront accéder à la plateforme, le tout au coût de 2 031.25 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de la Rezilio pour le déploiement du portail pour la municipalité au montant de 2 335.43 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-23000-459 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2024-06-156

Changement de nom et autorisation signature carte de crédit Banque Nationale

ATTENDU QUE des changements au sein de la comptabilité ont eu lieu dans les derniers mois et il y a lieu d'apporter des changements au compte de carte de crédit de la Banque Nationale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville délègue à la directrice générale, madame Krystelle Dagenais le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Banque Nationale («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyée par la Banque Nationale du Canada («la Banque»);

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville soit débitrice envers la Banque des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Banque et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE,

La personne identifiée ci-haut soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE,

La personne identifiée ci-haut puisse désigner à la Banque des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE,

La Banque puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. [2024-06-157](#)

Offre de services – Démantèlement escalier de secours du Centre St-Paul

ATTENDU QUE l'escalier de secours de la bibliothèque (centre St-Paul) sera prochainement réparé;

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire démanteler celui en place présentement avant les travaux de reconstruction;

ATTENDU la soumission reçue de *LTL Construction* au coût de 3 500.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la soumission reçue de *Concept Pro-Métal* au coût de 5 980.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service de *LTL Construction* au montant de 3 674.57 \$ taxes incluses;

QUE,

Selon l'article 6 « Mode de répartition des dépenses en immobilisation » de l'entente intermunicipale relative à une bibliothèque publique», cette dépense sera répartie entre les municipalités de Chénéville et de Lac-Simon à parts égales;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 23-02001-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Amélioration des bâtiments (#59-13220-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2024-06-158

Adoption règlement 2024-122 modifiant le règlement sur les permis et certificats ainsi que le règlement de zonage afin d'encadrer les établissements d'hébergement touristique et les fermettes et abrogation du règlement 2023-115

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le règlement #2023-115 modifiant les règlements d'urbanisme (permis et certificat et zonage) le 2 octobre 2023 en suivant la procédure en vigueur en ce qui a trait à la modification de réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement omnibus a pour effet d'encadrer les établissements d'hébergement touristiques dans les résidences secondaires et l'usage fermette dans le périmètre rural;

ATTENDU QUE certaines dispositions de ce règlement ne sont pas conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau et ses amendements, notamment les articles qui permettent l'usage d'établissements touristiques dans les zones Foresterie;

ATTENDU QU' il y a lieu de réadopter le règlement, en abrogeant celui non-conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

La présente résolution abroge le règlement #2023-115;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement #2024-122 modifiant les règlements d'urbanisme (permis et certificat et zonage), lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2024-06-159

Mandat à la directrice générale pour représenter la Municipalité dans l'affaire de faillite de Cie 9230-5663 Québec Inc.

ATTENDU la poursuite autorisée par la résolution #2023-10-235 contre la Cie 9230-5663 Québec Inc. (Excavation Proulx et fils);

ATTENDU l'avis de faillite du 10 mai 2024 reçue le 16 mai dernier;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 69.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, un tel avis a l'effet de suspendre l'instance;

ATTENDU QU' il y a lieu de déposer une preuve de réclamation pour faire valoir la réclamation de la Municipalité dans cette affaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate la directrice générale à déposer la preuve de réclamation au nom de la Municipalité et à se faire accompagner de DHC Avocats dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2024-06-160

Autorisation paiements de factures – Mobilier pour projet du Parc Chéné

ATTENDU la résolution 2023-08-165 qui autorise l'achat de mobilier et d'équipement pour le projet du Parc multifonctionnel Chéné;

ATTENDU QUE la facture reçue de Techsport Inc. pour l'achat d'une poubelle à deux voies et de 2 tables de pique-nique au montant de 12 653.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la facture reçue de Go-Élan Inc. pour l'achat et l'installation d'une balançoire-calèche, accessible aux personnes en chaises roulantes ou à mobilité réduite au montant de 16 044.98 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 32 995.51 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 23-08003-000 – Projet PRIMADA et financée par le surplus affecté à cette fin – Parc Aïnés (#59-13150-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2024-06-161

Embauche d'un étudiant dans le cadre du Programme Emploi Été Canada

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager des employés pour l'été afin d'aider les employés à la voirie et à l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention salariale dans le cadre du Programme *Emplois été Canada 2024 d'Emploi et Développement social Canada* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Marie-Pier Bernard à titre d'employée étudiante à raison 35hrs/semaine pour une période temporaire de 8 semaines maximum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2023-06-162

Fin de probation - Officier municipal en bâtiment et environnement partagé avec la municipalité de Plaisance

ATTENDU QUE depuis le 12 décembre 2023, monsieur Marc Turpin occupe le poste d'officier municipal en bâtiment et environnement partagé avec la municipalité de Plaisance suite à son embauche par la résolution 2023-12-277;

ATTENDU QU' il était prévu une période probatoire de 6 mois, afin d'évaluer les aptitudes de Monsieur Turpin à remplir les obligations du poste;

ATTENDU QUE suite à l'évaluation de monsieur Turpin, il appert qu'il répond aux attentes du conseil concernant les critères définis lors de son embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche permanente de monsieur Marc Turpin à titre d'officier municipal en bâtiment et environnement partagé avec la municipalité de Plaisance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 - Demande de prêt d'équipement – FunJam

2024-06-163

Demande de prêt d'équipement – FunJam

ATTENDU QUE le FunJam Petite-Nation, événement musical au profit de la Résidence Le Monarque, aura lieu le 15 juin prochain à Montebello;

ATTENDU QUE l'organisateur a demandé le prêt gratuit des panneaux de scène appartenant à la municipalité pour utiliser dans le cadre de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de l'équipement demandé pour l'événement FunJam Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 - Demande de prêt d'équipement – Comité des Loisirs de Namur

2024-06-164

Demande de prêt d'équipement – Comité des Loisirs de Namur

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Namur organise, en collaboration avec les municipalités de Notre-Dame-de-la-Paix, St-Émile-de-Suffolk et Lac-des-Plages, le Rallye des voisins qui aura lieu le 8 juin prochain;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Namur organise le Festival des bûcherons du 22 au 25 août prochains;

ATTENDU QUE l'organisme a demandé le prêt gratuit des panneaux de scène appartenant à la municipalité pour utiliser dans le cadre de ses événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de l'équipement demandé pour les événements du Comité des Loisirs de Namur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 - Demande de salle gratuite – Regroupement de la protection des lacs de la Petite-Nation – Projection Malartic

2024-06-165

Demande de salle gratuite – Regroupement de la protection des lacs de la Petite-Nation – Projection Malartic

ATTENDU QUE le Regroupement de la protection des lacs de la Petite-Nation organise une projection du film *Malartic* le 11 août prochain afin de sensibiliser les citoyens de la région sur les enjeux reliés aux projets miniers;

ATTENDU QUE l'organisation demande le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement et du projecteur de la municipalité afin de tenir leur activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault et de l'équipement audio-visuel gratuitement pour l'activité du Regroupement de la protection des lacs de la Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 - Demande de commandite – Tournoi de golf au profit de la Coop Santé du nord de la Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande de participation à titre de golfeur ou en tant que commanditaire au tournoi de golf annuel des Amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation au profit de la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation. Le conseil soutient déjà la Coop via le tarif réduit dont bénéficie l'organisme pour la location de ses locaux qui appartiennent à la Municipalité. Les Amis de l'Entraide considèrent donc que la Municipalité offre une commandite valant 1 500\$ pour le Tournoi et offre la visibilité de commandite en conséquence.

7. VARIA

Monsieur le Maire invite les gens à participer à la prochaine activité municipale, soit la *Fête nationale* le 23 juin prochain. Ce sera une journée remplie d'activités : plusieurs activités familiales en après-midi et spectacle en soirée par la gang de la mythique boîte à chansons Les 2 Pierrots.

Monsieur le maire fait également le point sur le dossier d'égout. Il rappelle que rien ne peut présentement confirmer si le projet aura lieu. Actuellement, ce ne sont que les études qui sont en cours en vue de l'élaboration des plans et devis qui mèneront à savoir le coût réel des travaux. Le Maire assure que les moyens financiers des citoyens seront respectés lorsque viendra le temps de décider de l'issue.

Madame la conseillère Sylvie Potvin rajoute que ce qui permet d'avancer, ce sont les subventions. Pour la phase des études, c'est à hauteur de 95% que les démarches sont financées.

Monsieur le Maire mentionne les terrains touchés par les études de CIMA. Le secteur près de la rivière (sur le chemin de la Rivière entre autres) est celui qui est privilégié, mais il reste des études à faire pour confirmer le choix.

Monsieur le Maire fait le résumé de la participation de la Municipalité au Gala de la Corporation des Loisirs Papineau (CLP). Karine Geslin et Solange Massé et son mari ont été honorés pour leur bénévolat dans la municipalité. Merci à eux pour le temps qu'elle donne si généreusement!

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2024-06-166

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro **# 13 055 à # 13 078** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/05/2024 et dont le total se chiffre à **67 114.49 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **54 506.60 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **96 017.88 \$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **217 638.97 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2024-06-167

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mai 2024 au montant total de **45 131.60 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-168

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.